

# Les adolescents qui ont été agressés sexuellement

Guide à l'intention des adolescents



« Après avoir  
raconté à quelqu'un  
ce qui s'était  
passé, je me  
suis rendu  
compte que je  
n'étais plus seul. »

## Livrets d'information sur la violence sexuelle 2008

Ce livret fait partie d'une série de dix livrets :

**COUNSELING EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE** Guide à l'intention des parents et des enfants

**LES AGRESSIONS SEXUELLES : QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'ON EN PARLE?** Guide à l'intention des enfants et des parents

**LES FILLES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE** Guide à l'intention des jeunes filles

**LES JEUNES GARÇONS VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE** Guide à l'intention des jeunes garçons

**LES ADOLESCENTES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE** Guide à l'intention des adolescentes

**LES ADOLESCENTS QUI ONT ÉTÉ AGRESSÉS SEXUELLEMENT** Guide à l'intention des adolescents

**LES HOMMES QUI ONT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE** Guide à l'intention des hommes

**LES ENFANTS SEXUELLEMENT AGRESSIFS** Guide à l'intention des parents et des enseignants

**LES AGRESSIONS SEXUELLES ENTRE FRÈRES ET SŒURS** Guide à l'intention des parents

**LORSQUE NOTRE CONJOINT OU CONJOINTE A ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE** Guide à l'intention des conjoints

Nous aimerions remercier tout particulièrement le personnel de VISAC et le Centre national d'information sur la violence dans la famille, et toutes les autres personnes qui ont contribué leurs idées et leur appui.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence de la santé publique du Canada.

Le Vancouver Incest and Sexual Abuse Centre (VISAC) est une division de Family Services of Greater Vancouver. VISAC offre toute une gamme de services, notamment des services spécialisés d'aide aux victimes et des séances de thérapie individuelle ou collective pour les enfants, les jeunes, les familles et les adultes victimes d'agression sexuelle ou de traumatisme sexuel pendant l'enfance.

Il est interdit de reproduire le contenu du présent document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, sous réserve de citer la source. Tous autres droits réservés.

© 2008 Family Services of Greater Vancouver – 1616 West 7th Avenue, Vancouver, B.C. V6J 1S5

LA PRODUCTION DE CETTE RESSOURCE A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.

HP20-6/9-2007

ISBN 978-0-9809135-0-7

Pour commander des exemplaires, veuillez communiquer avec :

[www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn](http://www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn)

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille

Agence de la santé publique du Canada

200, promenade Églantine

Pré Tunney, 1909D

Ottawa, ON K1A 0K9

TÉL. : 1.800.267.1291 ou 613.957.2938

TÉLÉC. : 1.613.941.8930

ATS : 1.800.561.5643 ou 613.952.6396

CÉ : [ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca](mailto:ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca)

### REMERCIEMENTS

Coordonnateur : Leonard Terhoch

Rédaction : John Napier-Hemy,

Révisions : Christina Melnychuk et Louise Doyle

Conception et mise en page : Jager Design Inc.

Also available in English under the title:  
**When Teenage Boys Have Been Sexually Abused** A Guide for Teenagers

## Les adolescents qui ont été agressés sexuellement

Guide à l'intention des adolescents

Ce livret répond aux questions suivantes :

À qui s'adresse ce livret?	2
Qu'est-ce que la violence sexuelle?	3
Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?	3
Pourquoi y a-t-il des lois pour régir les comportements sexuels?	4
Quelles sont les lois que je devrais connaître?	4
Qu'est-ce que l'âge du consentement?	6
Qui est victime de violence sexuelle?	6
Qui sont les agresseurs?	7
Pourquoi les adolescents sont-ils ciblés par les agresseurs sexuels?	14
Pourquoi devrais-je en parler?	15
Qu'est-ce qui peut m'empêcher de parler?	15
Comment puis-je me libérer de la violence sexuelle?	16
À qui dois-je me confier?	16
Devrais-je consulter?	17
Quel est le rôle du conseiller?	17
Est-ce que je vais un jour m'en remettre?	19

Jeunesse, J'écoute 1.800.668.6868

## À qui s'adresse ce livret?

Les journaux relatent presque tous les jours l'histoire d'enfants ou d'adolescents qui ont été agressés sexuellement. Ils racontent aussi l'histoire des délinquants sexuels accusés de violence sexuelle, qui

seront probablement mis en prison. On ne sait jamais trop si l'adulte qui agit ainsi envers un enfant est un « malade », un « fou » ou un « pervers ».

Chose certaine, il peut causer de graves problèmes émotifs aux enfants et aux adolescents. La société reconnaît le mal causé par les agresseurs, et pour cette raison il y a des lois contre la violence sexuelle. Si tu as subi de la violence sexuelle, tu t'en remettras plus rapidement si tu considères le délinquant sexuel comme une personne qui a mal agi. Si tu excuses son comportement parce qu'il était « malade » ou « saoul » au moment des agressions, c'est néfaste pour toi.

Tous les jours, des adolescents et des jeunes hommes sont victimes de *violence sexuelle*, de *harcèlement sexuel* et de *exploitation sexuelle*. Comme la plupart des adolescents, tu auras probablement du mal à dire que tu es une victime. Peut-être les circonstances font qu'il est difficile de dire si tu étais ou non une victime. Le présent livret t'aidera à déterminer ce qui s'est réellement passé et ce que tu peux faire à présent.

Ce livret devrait t'aider en :

- **définissant la violence sexuelle;**
- **définissant le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle;**
- **résumant les lois qui régissent les relations sexuelles entre les adolescents et entre les adolescents et les adultes;**
- **décrivant des situations où les adolescents risquent d'être victimes de violence sexuelle;**
- **décrivant les effets de la violence sexuelle; et**
- **indiquant comment tu peux obtenir de l'aide, pour toi comme pour un ami.**

Tu peux lire le livret par toi-même, avec un ami ou un adulte en qui tu as confiance ou le donner à un ami qui a besoin d'aide.

## Qu'est-ce que la violence sexuelle?

La violence sexuelle est un abus de pouvoir, c'est-à-dire qu'une personne ayant beaucoup de pouvoir l'utilise contre une autre personne pour avoir des activités sexuelles. Quand une personne plus âgée, plus forte ou plus expérimentée que toi t'impose des activités sexuelles, tu es victime de violence sexuelle.

Tu subis aussi de la violence sexuelle si un adulte ou un adolescent que tu admires et que tu respectes t'a incité à avoir des rapports sexuels. Même si ces gens n'utilisent pas la force, le geste reste un abus de pouvoir. Même s'il n'y a pas eu de relations sexuelles ni d'attouchements, il pourrait y avoir violence sexuelle. Ainsi, si on t'a forcé à assister à des activités sexuelles ou à regarder des vidéos ou des images pornographiques, tu as subi de la violence sexuelle.

Certaines personnes ont plus de pouvoir que d'autres et c'est naturel; ce qui ne va pas, c'est de faire un mauvais usage de ce pouvoir.

## Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel, c'est une attention à connotation sexuelle qu'on te porte, sans que tu le veuilles ou le demandes. Si par exemple une enseignante du secondaire dit à un élève qu'il a de « belles fesses » ou qu'elle voudrait « faire l'amour » avec lui, c'est du harcèlement. On entend parfois qu'un patron est accusé de harcèlement sexuel envers une employée. Note bien que même si, dans la plupart des cas, l'incident implique un patron et une employée, il est important de comprendre que tant les femmes que les hommes peuvent harceler les jeunes adolescents.

*Tu peux lire le livret par toi-même, avec un ami ou un adulte en qui tu as confiance ou le donner à un ami qui a besoin d'aide.*

## Pourquoi y a-t-il des lois pour régir les comportements sexuels?

Le *Code criminel* du Canada comporte des lois sur l'activité sexuelle dans le but de protéger les Canadiens, surtout les jeunes, contre l'exploitation et les abus. Les lois reconnaissent que certaines personnes peuvent dominer et utiliser les autres tout simplement parce qu'elles ont plus de pouvoir. Certains sont plus forts, plus grands, plus âgés, plus intelligents ou plus riches que d'autres. Certains se trouvent en situation d'autorité et de confiance, comme les parents, les enseignants ou les entraîneurs. Certains ont des armes. Les lois sur le comportement sexuel visent à protéger les personnes qui ont moins de pouvoir contre celles qui en ont plus.

Certaines personnes ont plus de pouvoir que d'autres et c'est naturel; ce qui ne va pas, c'est de faire un mauvais usage de ce pouvoir.

### Quelles lois devrais-je connaître?

En vertu du *Code criminel* du Canada, toute forme d'activité sexuelle avec une personne n'ayant pas atteint « l'âge de consentement » est illégale. L'« âge de consentement » est l'âge fixé par la loi auquel un adolescent peut consentir à une activité sexuelle. Cependant, toute activité sexuelle pour laquelle une personne ne donne pas son consentement constitue une agression sexuelle, quel que soit l'âge. Par exemple, une personne ne peut « consentir » à une activité sexuelle si elle est inconsciente ou si ses facultés sont affaiblies par l'alcool ou des drogues.

La règle de l'âge de consentement s'applique à toutes les formes d'activité sexuelle, que ce soit des attouchements sexuels, comme le baiser, ou des relations sexuelles.

### Quel est l'âge de consentement au Canada?

L'âge de consentement est fixé à 18 ans pour ce qui est d'une activité sexuelle dite « d'exploitation », ce qui s'applique à la pornographie, à la

prostitution et à une relation d'autorité, de confiance ou de dépendance (par exemple lorsqu'une gardienne ou un enseignant est en cause) ou à toute forme d'activité sexuelle dans le cadre de laquelle un adolescent est exploité. De nombreux facteurs permettent de déterminer s'il s'agit d'une relation « d'exploitation », notamment l'âge de l'adolescent, la différence d'âge entre l'adolescent et l'adulte, comment ils ont développé une relation et le degré d'emprise ou d'influence de l'adulte sur l'adolescent.

Pour tous les autres types d'activité sexuelle, l'âge du consentement est fixé à 16 ans. Toutefois, il y a trois exceptions bien définies à cette règle :

- les adolescents de 12 et 13 ans peuvent consentir à une activité sexuelle à condition que leur partenaire ne soit pas plus de deux ans leur aîné et qu'il ne s'agisse pas d'une relation « d'exploitation »;
- les adolescents de 14 et 15 ans peuvent consentir à une activité sexuelle à condition que leur partenaire ne soit pas plus de cinq ans leur aîné et qu'il ne s'agisse pas d'une relation « d'exploitation »;
- les adolescents de 14 et 15 ans peuvent consentir à une activité sexuelle avec un partenaire qui est de plus de cinq ans leur aîné à condition qu'ils soient légalement mariés aux termes des lois de leur province ou de leur territoire.

### Quels actes constituent une infraction en matière de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle à l'égard des enfants?

Le *Code criminel* définit les infractions générales d'ordre sexuel qui protègent tous les Canadiens, y compris les enfants, contre la violence sexuelle et l'exploitation sexuelle, notamment toutes les formes d'agression sexuelle (agression sexuelle; agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles; agression sexuelle grave), le voyeurisme et l'obscénité.

Le *Code criminel* du Canada prévoit des infractions particulières visant les enfants afin de les protéger, y compris les suivantes.

**Contactsexuels :** nul ne peut toucher le corps d'un enfant de moins de 16 ans à des fins d'ordre sexuel.

**Incitation à des contactsexuels :** nul ne peut inviter un enfant de moins de 16 ans à se toucher ou à le toucher à des fins d'ordre sexuel.

**Exploitation sexuelle :** un adulte qui est en position de confiance ou d'autorité vis-à-vis d'un adolescent de 16 ou 17 ans (par exemple un enseignant, un chef religieux, une gardienne ou un médecin) ou à l'égard duquel l'adolescent est en situation de dépendance ne peut toucher quelconque partie du corps de l'adolescent ou inviter celui-ci à se toucher ou à le toucher à des fins d'ordre sexuel.

**Inceste :** nul ne peut avoir de relations sexuelles avec un parent, un enfant, un frère, une sœur, un grand-parent ou un petit-enfant.

**Pornographie juvénile :** nul ne peut réaliser, distribuer, transmettre, publier, consulter, vendre, annoncer, exporter, importer ou posséder du matériel de pornographie juvénile. La pornographie juvénile est largement définie et comprend tout matériel présentant une personne ayant ou semblant avoir moins de 18 ans qui se livre à une activité sexuelle explicite ou qui montre les organes sexuels ou la région anale d'une personne de moins de 18 ans à des fins d'ordre sexuel.

**Leurre :** nul ne peut communiquer au moyen d'un ordinateur, par exemple par l'entremise d'Internet, avec un adolescent en vue d'avoir des relations sexuelles avec lui ou de l'enlever. Cette infraction est parfois appelée « leurre par Internet ».

**Exhibitionnisme :** nul ne peut exhiber ses organes génitaux devant un enfant de moins de 16 ans à des fins d'ordre sexuel.

**Proxénétisme :** la loi interdit à un parent ou à un gardien d'induire son enfant de moins de 18 ans à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne et à quiconque d'induire ou de solliciter une personne de moins de 18 ans à avoir des relations sexuelles (c'est-à-dire de se prostituer).

*La chose la plus importante à dire aux adolescents est « Parles-en ».*

## Qui sont les victimes?

Chaque année, au Canada, des milliers d'enfants et d'adolescents subissent de la violence sexuelle. Beaucoup de conseillers spécialisés croient qu'il y a autant de garçons que de filles parmi les victimes, même si les filles sont plus nombreuses à le rapporter. Certains conseillers pensent que beaucoup de garçons d'âge plus avancé sont trop orgueilleux ou « machos » pour admettre qu'ils ont subi de la violence sexuelle.

L'âge fait une différence. Les jeunes garçons sont plus à risque d'être agressés sexuellement par des membres de la famille et par les personnes censées prendre soin d'eux. Les adolescents sont plus souvent victimes des figures d'autorité dont ils sont proches, par exemple, les enseignants, les entraîneurs ou les chefs d'associations de jeunes.

## Qui sont les agresseurs?

Les hommes et les adolescents peuvent se rendre coupables de violence sexuelle, ainsi que les adolescentes plus âgées ou les femmes; ou les personnes plus âgées qui se font passer pour des adolescents sur Internet.

La majorité des agresseurs sont des garçons ou des hommes, bien que l'on trouve aussi des femmes parmi les agresseurs.

Beaucoup de gens pensent que les hommes qui font subir de la violence sexuelle aux garçons ou que les femmes qui agressent sexuellement les filles sont respectivement gais ou lesbiennes. Dans la plupart des cas, ce n'est pas vrai. Les gais et les lesbiennes préfèrent avoir des rapports sexuels avec d'autres adultes, pas avec des adolescents. Les personnes qui infligent de la violence sexuelle sont des brutes qui aiment s'en prendre à des plus jeunes, plus petits ou moins puissants qu'eux, qu'il s'agisse de filles ou de garçons, ou les deux.

*Si tu as subi*

*de la violence*

*sexuelle, tu n'es pas*

*le seul. C'est*

*beaucoup plus*

*courant que tu*

*le crois et ça*

*arrive aux garçons*

*et aux filles.*

## L'histoire d'Olivier

Olivier faisait partie de l'équipe de soccer de l'école. Un jour après une partie que l'équipe avait gagnée contre une autre école secondaire, le directeur a invité les jeunes joueurs dans son bureau. Il les a tous félicités, mais particulièrement Olivier, qui avait marqué le but



vainqueur. Le directeur lui a demandé de rester avec lui quelques minutes une fois tout le monde parti. Il a alors dit à Olivier que ce dernier avait un grand avenir comme joueur de soccer et lui a raconté avoir lui-même joué quand il était à l'école secondaire.

Olivier se sentait fier; il était loin de soupçonner ce que le directeur voulait en réalité. Ce dernier lui a donné un whisky pour célébrer. Il a dit à Olivier qu'il le trouvait bien bâti et que toutes les filles devaient courir après lui. Puis il a commencé à caresser le pénis d'Olivier jusqu'à ce qu'il ait une érection. Il a qualifié leur relation de

« spéciale » et a invité Olivier à passer au bureau quand il voudrait, pour prendre un verre.

Olivier était troublé en quittant le bureau du directeur. Quand les effets de l'alcool se sont atténués, il a eu honte : honte d'avoir accepté le whisky, honte d'avoir eu une érection quand le directeur l'a touché et honte d'être considéré comme un ami par le directeur. Après tout, certains élèves faisaient des blagues grossières sur le directeur. Parfois, ils écrivaient même des graffiti à son sujet sur la clôture de l'école. Qu'arriverait-il si quelqu'un s'apercevait de quoi que ce soit et écrivait des graffiti à leur sujet?

Puis Olivier s'est mis à se demander si le directeur était gai. Et s'il avait eu une érection parce qu'il était lui-même gai? Olivier a donc décidé de cacher à tout prix l'histoire à son père. Hier encore, son père avait fait des blagues sur les homosexuels. Se pouvait-il que son père le croie homosexuel et fasse des blagues à son sujet? De toute façon, il ne pouvait pas dénoncer le directeur. Qui le croirait?

Olivier a gardé le secret pendant près de deux ans. Puis le directeur a été accusé d'agression sexuelle. En fait, il avait imposé le même genre de traitements à beaucoup d'autres élèves, pas seulement à Olivier. Olivier était soulagé, parce qu'enfin il était capable de faire part de sa propre histoire au conseiller. Mais quand le directeur est allé en prison, Olivier s'est senti triste. Après tout, il avait beaucoup appuyé l'équipe de soccer.

Olivier était très embrouillé. Il ne comprenait pas comment il pouvait être si fâché contre le directeur, mais en même temps, être si triste de le perdre.

Les agresseurs sexuels sont des hommes ou des adolescents plus âgés qui sont attirés sexuellement par les jeunes garçons. Ils occupent souvent des situations de confiance comme les conseillers de camps de vacances, les enseignants et les curés. Beaucoup sont mariés et pères ou beaux-pères des garçons qu'ils agressent. Ils sont attirés par les jeunes adolescents pour les mêmes raisons que les jeunes enfants les attirent. Ils sont sexuellement excités par la jeunesse et par le fait qu'ils peuvent exercer leur pouvoir sur leurs victimes.

Beaucoup de jeunes hommes à qui des hommes imposent de la violence sexuelle éprouvent les mêmes sentiments ambigus qu'Olivier. Si tu étais victime d'un délinquant sexuel, peut-être t'interrogerais-tu sur ton identité sexuelle, particulièrement si l'incident t'a excité sexuellement, comme dans le cas d'Olivier. Notre corps réagit souvent automatiquement au toucher même si on ne souhaitait pas être touché. Tu pourrais refuser de rapporter l'histoire car tu éprouves toujours de l'affection pour l'agresseur. Tu as peut-être peur du pouvoir de l'agresseur. De plus, si l'agresseur allait en prison, comme le directeur, peut-être serais-tu triste de perdre une personne qui aurait joué un rôle important dans ta vie. Pire encore, tu craindrais que les gens rient de toi, tout comme Olivier avait peur que son

*Un grand nombre de gens savent ce que c'est que d'avoir été victime de violence sexuelle et peuvent te comprendre lorsque tu leur parles franchement.*

père se moque de lui s'il avait découvert la chose.

## L'histoire de Kevin

Kevin avait 15 ans quand son père est mort; sa mère a alors commencé à prendre des chambreurs pour arriver à payer ses comptes. Maude, 20 ans, a loué une chambre; elle était nouvelle en ville. Elle cherchait un emploi et se sentait seule. Un soir, elle a invité Kevin dans sa chambre et bientôt, ils ont eu des relations sexuelles. C'était la première expérience sexuelle de Kevin et il s'est senti très fier.

Mais Maude est devenue de plus en plus exigeante et Kevin a commencé à se sentir piégé. Il prenait du retard dans ses travaux scolaires et aurait voulu passer plus de temps à jouer avec ses copains, devant leurs jeux vidéo. Pourtant, quand il l'a dit à Maude, elle s'est fâchée et a menacé de prévenir sa mère. Déjà, Kevin avait peur que sa mère découvre le tout; il a donc continué de se rendre dans la chambre de Maude.

Puis, Maude a rencontré un homme de son âge. Dès qu'elle a commencé à sortir avec lui, elle a dit à Kevin qu'elle n'avait plus de temps à perdre avec un « enfant ».

Kevin était humilié et pouvait difficilement croire qu'elle était soudainement devenue si froide avec lui. L'incident a ébranlé sa confiance et pendant longtemps, il a craint d'avoir une copine. Même quand il est devenu adulte, il avait du mal à maintenir longtemps ses relations avec une copine, parce qu'il ne pouvait faire confiance à aucune femme.

La violence sexuelle par une femme fait rarement l'objet d'une dénonciation et elle est souvent banalisée. En tant qu'adolescent, tu sens que la société et tes pairs t'incitent fortement à accomplir des « exploits sexuels ». On t'a peut-être souvent dit qu'avoir une expérience sexuelle avec une femme plus âgée était une excellente façon d'apprendre la sexualité. Ou encore, qu'un « vrai homme » ne laisse jamais passer une occasion et que si tu te plaignais, on douterait de ta virilité.

Il aurait mieux valu que Kevin puisse consulter un conseiller quand la violence sexuelle a pris fin. Mais Kevin refusait d'admettre qu'il avait souffert, sexuellement et émotionnellement. Il sentait qu'il ne serait pas un « vrai homme » s'il allait raconter les faits. De toute façon, beaucoup de

ses amis considéraient qu'une relation sexuelle avec une femme avait de quoi rendre fier.

Beaucoup d'adolescents ont la même attitude que Kevin. Ces idées font que vous avez du mal à admettre que vous vous sentez victimes d'une femme plus âgée ou exploités par elle. Pourtant, si tu ne peux exprimer ces sentiments maintenant, cela pourrait avoir des répercussions sur tes relations futures.

## L'histoire de Simon

Simon était au secondaire et travaillait en outre dans un restaurant-minute afin de ramasser de l'argent pour s'acheter des vêtements et sortir avec sa copine. Un jour, un homme en Mercedes est venu au restaurant et a dit à Simon que ce dernier était trop intelligent pour travailler à cet endroit et qu'il pouvait facilement lui trouver un emploi plus payant après l'obtention de son diplôme. L'homme a dit à Simon que lui-même avait eu sa chance grâce à un « papa-gâteau » et qu'en retour, il serait heureux d'être son « papa-gâteau ». Simon aimait les vêtements et la voiture de l'homme et était curieux de voir comment il pourrait réussir sans travailler trop dur.

L'homme a invité Simon à un party où il a rencontré plusieurs autres garçons de son âge. Certains allaient à la même école que lui. Il a aussi rencontré l'homme qui possédait l'appartement. Un rapide coup d'œil alentour a permis à Simon de se rendre compte que tout ce monde était riche. Les deux hommes avaient beaucoup d'esprit et parlaient beaucoup d'art et de poésie. L'alcool coulait à flot et ils ont fini par

« Le conseiller me disait toujours que je n'étais pas responsable. Après un bout de temps, je me suis aperçu que c'était vrai et je me suis senti beaucoup mieux ».

présenter de la cocaïne.

De nombreux adolescents en parlent à un grand-parent, à une tante ou à un oncle parce que ceux-ci ont davantage le temps de les écouter.



Les agresseurs sexuels qui sont principalement attirés par les adolescents plus âgés le font pour le sexe, mais aussi parce qu'ils ont besoin d'admirateurs. Ils tentent d'impressionner leurs jeunes victimes avec leur intelligence, leurs talents et leur argent. Ils veulent parfois devenir les guides ou les conseillers de leurs victimes et même les aider à démarrer une carrière.

L'hôte est venu saluer Simon et lui demander s'il avait « vraiment exploré sa sexualité » et si ses parents « respectaient son besoin d'indépendance ». Simon était excité par l'alcool, la cocaïne et la conversation de son hôte. Ce dernier a invité Simon à voir quelques estampes dans sa chambre à coucher. Une fois dans la chambre, il a descendu les pantalons de Simon et a pratiqué sur lui « l'amour oral ».

Le jour suivant, après le party, Simon s'est aperçu qu'il avait été piégé et s'est senti honteux. Il a toutefois continué d'aller aux partys. Il se faisait croire que ces orgies ne faisaient pas de mal, puisque les organisateurs étaient riches et cultivés et qu'il y rencontrait d'autres garçons de son âge.

Peu à peu, les autres aspects de la vie de Simon se sont détériorés. Ses résultats scolaires ont baissé, il a perdu son emploi parce qu'il était toujours en retard et fatigué et il a cessé de parler à ses parents. Sa grand-mère a senti que quelque chose n'allait pas et lui en a parlé. Simon lui avait toujours confié ce qu'il ne disait pas à ses parents; il lui a donc raconté les orgies. Sa grand-mère a prévenu la police, qui a fait irruption dans l'appartement, un soir, et arrêté les organisateurs.

Les gens croient généralement que les jeunes adolescents sont en mesure de veiller eux-mêmes à leur vie sexuelle et que s'ils subissent de la violence sexuelle, c'est bien de leur faute. En réalité, beaucoup d'adolescents plus âgés sont victimes d'hommes plus vieux, sans être responsables d'aucune façon.

Comme Olivier, Simon a parfois cru que ses expériences avec un adulte le rendraient homosexuel. Il a redoublé d'ardeur sexuelle avec ses amis pour leur prouver (et se prouver à lui-même) qu'il n'était pas gai. La grand-mère de Simon et sa copine l'ont pressé de consulter un conseiller pour l'aider à surmonter l'insécurité qu'il éprouvait en matière de sexualité.

### L'histoire de Jas

Jas aimait beaucoup passer du temps avec son père. Ils pratiquaient des sports ensemble et faisaient des voyages de pêche. Jas avait 12 ans quand son père a commencé à l'agresser sexuellement. Il ne savait pas trop quoi penser car il aimait son père, mais il voulait que les agressions s'arrêtent. Durant un cours d'éducation sexuelle, au secondaire, le professeur a parlé des agressions sexuelles et de l'importance d'en parler à quelqu'un quand ça nous arrive. Après la présentation, Jas a informé son professeur de ce que son père lui faisait subir. Celle-ci a aussitôt prévenu les autorités. Quand son père a dû quitter le foyer, sa mère et sa sœur ont été très fâchées et Jas s'est senti triste et coupable pendant un bon bout de temps. À certains moments, il souhaitait n'avoir jamais parlé des agressions. Quand l'agresseur est un membre de la famille ou une figure paternelle, la trahison ressentie est encore plus grande et il est d'autant plus difficile d'apprendre à faire confiance.



Dire à quelqu'un ce qui t'est arrivé, c'est en partager le poids.



En ce qui concerne Jas, il s'est même demandé s'il ne deviendrait pas un jour comme son père.

Grâce à des séances de counseling individuel et en famille, Jas, sa mère et sa sœur ont été en mesure de parler des agressions et de se rapprocher. Jas a compris que son père a fait un choix et que lui seul est responsable des agressions sexuelles. Jas sait qu'il peut faire des choix différents de ceux de son père.

### **Pourquoi les adolescents sont-ils ciblés par les agresseurs sexuels?**

L'adolescence amène de nombreux changements physiques et émotifs; tu éprouves alors de nombreux besoins.

**Les agresseurs sexuels tirent parti de tes besoins de plusieurs façons :**

- Les adultes expérimentés peuvent exploiter le besoin qu'a l'adolescent de se trouver un guide, un adulte qui a réussi dont il pourrait copier le modèle. Un artiste, par exemple, peut facilement exploiter ton rêve de devenir toi-même artiste.
- Parvenu à l'adolescence, tu souhaites te soumettre au « rite de passage », devenir un homme. Vivre des expériences sexuelles constitue sans doute le plus puissant des rites de passage. Les agresseurs sexuels, tant de sexe masculin que de sexe féminin, exploitent ton désir d'en apprendre plus sur la sexualité.
- Même en vieillissant, tu as besoin de l'amour et de l'approbation d'un parent de sexe masculin presque autant que quand tu étais plus jeune. Mais les pères sont souvent occupés ou carrément absents. L'agresseur de sexe masculin vient combler ce vide.
- Les agresseurs profitent du besoin que tu as que quelqu'un reconnaisse ta maturité sexuelle et ton besoin de t'en sentir maître. L'hôte de la rencontre à laquelle Simon a assisté, par exemple, lui a dit qu'il vivait son indépendance sexuelle et Simon l'a cru.
- Les agresseurs t'offrent souvent des drogues et de l'alcool, ce qui assouvit ton besoin de nouveauté.

### **Pourquoi devrais-je en parler?**

- Dire à quelqu'un ce qui t'est arrivé, c'est en partager le poids. Ces personnes prendront soin de toi et voudront t'aider.
- La seule façon d'obtenir le bon type de counseling est de confier ton histoire à quelqu'un. Tu auras besoin de ces consultations pour surmonter tes craintes et le sentiment de culpabilité que tu ne manqueras pas d'éprouver, même quand la violence sexuelle aura pris fin.
- Si tu as été victime de violence sexuelle quand tu étais plus jeune, peut-être es-tu à ton tour tenté de faire des attouchements sexuels à des enfants plus jeunes. Cette nouvelle expérience te donne un sentiment de puissance sur une autre personne, exactement ce que le délinquant ressentait vis-à-vis de toi. Pour obtenir de l'aide, tu dois dire à quelqu'un ce que tu as eu le goût de faire aux jeunes enfants et admettre qu'une personne t'a agressé sexuellement. C'est la seule façon de t'arrêter de faire du mal aux autres.
- Tu risques de contracter une infection transmise sexuellement telle que le VIH, le sida ou l'herpès génital si l'agresseur t'a forcé à avoir des relations sexuelles à haut risque.

### **Qu'est-ce qui peut m'empêcher de parler?**

- Peut-être es-tu gêné. Tu crois peut-être que tu as été stupide ou que d'autres le penseront. L'intelligence n'a rien à voir là-dedans. Le délinquant arrive à convaincre les plus brillants. Il est plus vieux que toi et a probablement une longue expérience dans la séduction des jeunes gens.
- Si tu es victime de violence sexuelle en même temps qu'un groupe d'autres adolescents, peut-être te sens-tu obligé de rester et de continuer à faire ce qu'ils font. Ils t'y inciteront, parce que si tu quittes le groupe, ils seront en mauvaise posture.
- Peut-être, enfin, crois-tu que le fait de parler à la police, aux travailleurs sociaux ou à tes parents est une dénonciation du ou des agresseurs et des autres adolescents qui faisaient partie du groupe. Sache bien que quiconque menace ta santé mentale ou physique ne mérite pas ta protection.

## Comment puis-je me libérer de la violence sexuelle?

Si tu es victime de violence sexuelle par un adulte ou un autre adolescent plus âgé et si tu te sens piégé, la première étape consiste à en parler à quelqu'un et à demander de l'aide. Si l'agresseur t'a fait croire que tu as toi-même choisi la situation, tu auras peut-être du mal à croire qu'on t'a piégé.

Il te faudra du courage pour admettre que tu as été victime de violence sexuelle. Mais ton estime de toi, maintenant tout comme quand tu seras devenu adulte, dépend de cette première étape vitale.

## À qui devrais-je en parler?

S'il y a eu crime, tu dois alerter la police. Le problème, c'est que les adultes ne croient pas toujours les adolescents. Si l'agent qui t'interroge comprend le problème et possède déjà d'autres renseignements sur l'agresseur, l'entrevue se déroulera assez bien. Si l'agent croit le contraire, tu auras plus de mal. Mais tu dois prendre le risque.

**Tes parents** devraient être les meilleurs confidents, à condition que tu t'entendes bien avec eux. Si tu crois que l'un des deux ou les deux pourront te comprendre et t'aider, dis-leur. Si tu crois que tu ne peux pas compter sur eux, parle à un autre adulte en qui tu as confiance. La personne que tu choisis doit rapporter les faits à la police; tes parents seront donc certainement au courant un jour.

*« Je croyais qu'on parlerait tout le temps de violence sexuelle, mais mon conseiller et moi parlons de choses qui m'intéressent, de tout quoi! C'est bien ».*

**Si tu as un très bon ami** auquel tu peux te fier, que ce soit un garçon ou une fille, ce serait une bonne idée de lui en parler. Peut-être seras-tu d'abord gêné et peut-être que ton ami (e) aura un choc. Mais s'il ou elle tient vraiment à toi, c'est peut-être ta meilleure chance. Beaucoup de personnes savent ce que signifie être victime de violence sexuelle et compatiront avec toi si tu fais honnêtement part de tes sentiments.

**Parles-en à une personne qui joue un rôle important dans ta vie** : un professeur, quelqu'un de la parenté ou un conseiller.

Quand tu auras dit la vérité, tu ne seras plus seul. Si tu persistes dans le mensonge, c'est-à-dire à croire que tu n'es pas victime, tu risques vraiment de t'enliser. La vérité allégera le poids sur tes épaules. Elle te donnera l'énergie nécessaire pour avancer, changer de comportement et franchir de nouvelles étapes dans ta vie.

## Devrais-je consulter?

**Oui, tu le devrais.** Il est important d'exposer d'abord les faits à la police ou à tes parents si tu crois être victime de violence sexuelle, mais c'est seulement le début. En tant que victime d'agressions sexuelles, tu as sûrement de la difficulté à mettre de l'ordre dans tes pensées et tes sentiments. La personne la mieux placée pour t'aider est un conseiller spécialisé dans les agressions et dans les traumatismes. S'il n'y a pas de conseiller spécialisé dans ta collectivité, songe à tout autre adulte qui serait le plus apte à t'aider. Il peut s'agir d'un travailleur social, d'un prêtre ou d'un conseiller non professionnel. Ce dernier est un adulte qui, sans diplôme universitaire, a toutefois une certaine formation et une certaine expérience en relation d'aide.

## Quel est le rôle du conseiller?

**Un conseiller spécialisé pourra t'aider à surmonter ces craintes courantes :**

- Crainte d'être considéré comme une poule mouillée. De nombreux adolescents ayant subi de la violence sexuelle croient qu'ils doivent s'efforcer de prouver leur virilité, c'est-à-dire, par exemple, faire constamment l'amour avec les filles ou se battre. Un conseiller t'aidera à te sentir mieux dans ta peau.
- Crainte de devenir « gai » ou homosexuel. Si la violence sexuelle t'a été infligée par un homme, tu pourrais croire que tu vas devenir homosexuel. Toutefois, l'orientation sexuelle n'est pas modifiée par le fait d'avoir ou non des expériences homosexuelles ou d'avoir été victime de violence sexuelle. Si toutefois tu es homosexuel, un conseiller t'aidera à comprendre et à accepter ton identité sexuelle.
- Crainte d'avoir contracté le sida, le VIH ou toutes autres infections transmises sexuellement par suite des agressions sexuelles. Un conseiller t'aidera à traiter ces craintes de façon réaliste.

*Un conseiller t'aidera à te sentir mieux dans ta peau.*

- Crainte qu'en tant que victime de sévices sexuels, tu risques de toi-même un jour commettre des infractions sexuelles. Beaucoup de délinquants sexuels ont eux-mêmes subi de la violence sexuelle, soit quand ils étaient adolescents, soit quand ils étaient enfants. Toutefois, la plupart des personnes qui ont été agressées sexuellement, hommes ou femmes, ne deviennent pas délinquants à leur tour. Plus tu pourras parler de ton expérience en consultation et comprendre ce qui t'est arrivé, moins tu risques de devenir agresseur.
- Crainte que tout le monde soit au courant, qu'on parle de toi et qu'on te rejette en secret. Un conseiller spécialisé en matière d'agression sexuelle comprendra ces craintes, qui surviennent généralement peu de temps avant ou après que tu ne rapportes les faits.
- Crainte que l'agresseur cherche à se venger à sa sortie de prison. Si une telle éventualité t'inquiète, parles-en à ta famille ou à la police ou aux deux pour qu'ils t'aident à te sentir en sécurité et qu'ils puissent te protéger.
- Peur que le fait de rapporter l'expérience soit une mauvaise idée, particulièrement si l'agresseur est une personne que tu admirais et respectais. Peut-être serais-tu triste d'avoir appris ainsi brutalement que les gens ne sont pas toujours ce qu'on croit qu'ils sont.

Les conseillers spécialisés sauront reconnaître les peurs qui t'habitent et peuvent t'aider à les surmonter. Ils peuvent t'aider aussi si tu éprouves des problèmes de drogue ou d'alcool qui pourraient t'empêcher de passer à autre chose et de te sentir mieux. Ils peuvent enfin t'aider à préparer ta comparution en cour s'il y a un procès.

Le plus important, c'est que le conseiller peut te soutenir en prenant la responsabilité de ta guérison, en commençant par le signalement de tes expériences. Le conseiller pourra en outre t'aider en te rappelant que l'infraction elle-même est la faute de l'agresseur, et non la tienne.

### **Est-ce que je vais un jour m'en remettre?**

**Bien sûr que oui!** Des milliers d'hommes ont subi de mauvais traitements sexuels pendant l'adolescence ou l'enfance et ont maintenant une vie productive et heureuse. Les deux éléments qui les ont le plus aidés sont le soutien familial et un bon conseiller.

Les souvenirs, les pensées et les sentiments que tu éprouves au sujet de l'expérience peuvent ne pas s'atténuer quand tu auras atteint l'âge adulte, mais les séances de counseling t'aideront à te sentir maître de ton destin. Tu vas en apprendre plus sur toi-même et sur les forces qui te permettent de venir à bout des expériences difficiles.

*Des ressources additionnelles sont disponibles à votre centre de ressources communautaire, à votre bibliothèque publique ou au Centre national d'information sur la violence dans la famille.*

